

**LE CENTRE DE L'OCDE POUR LES COMPÉTENCES LE CENTRE DE L'OCDE POUR LES
COMPÉTENCES****Compte rendu conjoint du Sommet sur les compétences 2024****Les compétences de demain : construire des ponts vers de nouvelles opportunités****21 et 22 février 2024, Bruxelles (Belgique)**

La Belgique, ses régions et ses communautés ont organisé, avec l'OCDE, le 5e Sommet sur les compétences, tenu à Bruxelles, les 21 et 22 février 2024. Ce Sommet a réuni des ministres et hauts fonctionnaires responsables de divers portefeuilles en lien avec les compétences – depuis l'enseignement, l'emploi et la formation jusqu'à l'économie en passant par la science, la technologie et l'innovation – en provenance de 36 pays, de l'OCDE et au-delà, ainsi que les représentants de huit organisations internationales et régionales, venus réfléchir ensemble au thème suivant : « Les compétences de demain : construire des ponts vers de nouvelles opportunités ». Leurs échanges se sont structurés autour des trois grands axes du Sommet : i) Établir une vision des besoins de compétences futurs ; ii) Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités ; iii) Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir de nouvelles possibilités.

On trouvera dans le présent document un compte rendu du Sommet, établi conjointement par la Belgique, ses régions et ses communautés, et par l'OCDE.

Personnes à contacter :

El Iza Mohamedou, Cheffe du Centre de l'OCDE pour les compétences

El-Iza.mohamedou@oecd.orgAndrew Bell, Chef adjoint, Centre de l'OCDE pour les compétences (andrew.bell@oecd.org)

Bart Staats, Analyste des politiques, Centre de l'OCDE pour les compétences

Bart.STAATS@oecd.org

Laura Reznikova, Analyste des politiques, Centre de l'OCDE pour les compétences

laura.reznikova@oecd.org

JT03544462

Compte rendu conjoint du Sommet sur les compétences 2024



La Belgique, ses régions et ses communautés ont organisé, avec l'OCDE, le 5^e Sommet sur les compétences, tenu à Bruxelles, les 21 et 22 février 2024. Ce Sommet a réuni des ministres et hauts fonctionnaires responsables de divers portefeuilles en lien avec les compétences – depuis l'enseignement, l'emploi et la formation jusqu'à l'économie en passant par la science, la technologie et l'innovation – en provenance de 36 pays, de l'OCDE et au-delà, ainsi que les représentants de huit organisations internationales et régionales, venus réfléchir ensemble au thème suivant : « Les compétences de demain : construire des ponts vers de nouvelles opportunités ». Leurs échanges se sont structurés autour des trois grands axes du Sommet : i) Établir une vision des besoins de compétences futurs ; ii) Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités ; iii) Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir ces nouvelles possibilités. On trouvera dans le présent document un compte rendu du Sommet, établi conjointement par la Belgique, ses régions et ses communautés, et par l'OCDE.

Sommet sur les compétences 2024 : contexte

1. Les mégatendances que sont la transformation numérique et l'intelligence artificielle (IA), la transition écologique, le vieillissement démographique et la mondialisation changent la face de nos sociétés et de nos économies. Pour tirer parti des possibilités inhérentes à ces mutations profondes et bâtir un avenir meilleur, il est important de renforcer les systèmes de compétences et de faire acquérir aux individus des savoir-faire ou savoir-être répondant à une vision stratégique de l'économie et de la société. À l'échelon individuel, l'apprentissage tout au long de la vie sera indispensable pour ne pas se laisser distancer par l'évolution des compétences recherchées par les employeurs et la société et, par extension, pour réussir dans les économies et les sociétés de demain. Pour l'individu, le niveau de qualification entretient une relation positive avec ses chances de décrocher un emploi, sa rémunération, sa confiance en lui et en les autres, sa participation à la vie démocratique et locale et son état de santé. Pour son pays, disposer d'un système de compétences robuste pourrait être un gage de résilience et de réactivité face aux tendances nouvelles et à celles qui viendront plus tard.
2. Les compétences formant un domaine d'action recouvrant des aspects liés à l'éducation (de l'enseignement primaire à la formation professionnelle, sans oublier l'enseignement supérieur et la formation des adultes), au marché du travail, à la politique industrielle, à la politique de l'innovation et à la politique migratoire, l'établissement d'un tel système exigera que tous les ministères et organismes compétents collaborent efficacement et que les pouvoirs publics travaillent avec le large éventail des parties prenantes intéressées par le développement et le bon usage des compétences : employeurs, acteurs de l'enseignement et de la formation, organisations de la société civile et autres.
3. C'est pourquoi le thème retenu pour le 5^e Sommet sur les compétences était le suivant : « Les compétences de demain : construire des ponts vers de nouvelles opportunités ». Les échanges se sont structurés autour des trois grands axes du Sommet : i) Établir une vision des besoins de compétences futurs ; ii) Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités ; iii) Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir de nouvelles possibilités.

Présentation générale du Sommet sur les compétences 2024

4. La Belgique a organisé, avec l'OCDE, le 5^e Sommet sur les compétences, qui s'est tenu à Bruxelles, les 21 et 22 février 2024. S'agissant d'un État fédéral où la politique des compétences relève de la responsabilité conjointe des régions et communautés, les participants ont été accueillis par la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.
5. Plus de 200 personnes, dont 12 ministres et 20 vice-ministres, ministres ou secrétaires d'État, venus de 36 pays, membres de l'OCDE ou non (voir la liste complète à l'Annexe A) ont pris part au Sommet. S'y ajoutent les représentants de huit organisations internationales et régionales, à savoir l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le Comité économique et social européen (CESE), ainsi que le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Lors du Sommet, cinq intervenants invités (voir les notices biographiques à l'Annexe B) ont aussi prononcé des allocutions qui ont apporté différents éclairages sur le thème du Sommet.
6. Le mercredi 21 février 2024, les délégués ont été accueillis par Alexander De Croo, Premier ministre de Belgique, Mathias Cormann, Secrétaire général de l'OCDE, Jo Brouns, ministre flamand de l'Économie, de l'Innovation, de l'Emploi, de l'Économie sociale et de l'Agriculture, et Christie Morreale, vice-Présidente de la Région wallonne et ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action

sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. En ouverture de la journée, M. De Croo souligne que les compétences sont tout à fait indispensables pour tirer parti des nouvelles technologies, elles-mêmes susceptibles de faciliter la double transition, numérique et écologique, tout en nous rendant à même de répondre aux besoins de nos sociétés vieillissantes. Monsieur Cormann fait ressortir le rôle central des compétences au service de la prospérité des économies et des sociétés et pour ce qui est d'offrir à la population la possibilité de tirer le meilleur parti qui soit du progrès économique, surtout au moment où des transformations majeures sont en cours dans le contexte du vieillissement démographique, de la transformation numérique et du changement climatique. M. Brouns insiste sur la nécessité d'une collaboration entre les divers ministères ayant des responsabilités dans le domaine des compétences et d'une mobilisation des diverses parties prenantes pour saisir les possibilités offertes. Mme Morreale explique qu'il faut absolument veiller à ce que nul ne soit abandonné en chemin en cette période de changements rapides, précisant que les groupes défavorisés, en particulier, auront besoin d'un accompagnement pour acquérir les compétences qui leur permettront de profiter de ces possibilités.

7. Ces propos liminaires sont suivis des allocutions de Nicolas Schmit, Commissaire européen chargé de l'emploi et des droits sociaux, et Mariana Mazzucato (préenregistré), professeur d'économie de l'innovation et de valeur publique à l'University College de Londres (Royaume-Uni). M. Schmit souligne qu'une révolution s'impose dans le domaine des compétences, idée qui sera reprise par de nombreux participants au Sommet, afin de pouvoir s'adapter aux transformations profondes que nos économies et nos sociétés connaissent à l'heure actuelle. Au nombre de ces transformations, il cite l'aggravation des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et l'adoption de nouvelles technologies, à commencer par l'intelligence artificielle (IA). Mme Mazzucato, quant à elle, met en relief l'importance de renforcer les compétences dans le secteur public, insistant sur la nécessité d'augmenter les moyens alloués au service public et sa capacité dynamique pour aider les pays à surmonter les difficultés et saisir les possibilités qui se présenteront à eux demain.

8. Les régions et communautés belges avaient organisé trois manifestations en marge du Sommet pour mettre en vedette des exemples de bonnes pratiques en rapport avec les thèmes suivants : *Partenariats pour les transitions numérique et écologique*, *Formation pour et par le secteur privé* et *Nos jeunes ont du talent. Comment le faire émerger ?* (voir l'Encadré 1 pour plus de précisions).

9. Le jeudi 22 février, le Sommet est ouvert par M. Willy Borsus, vice-Président de la Wallonie et vice-ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence, et M. Jo Brouns, ministre flamand de l'Économie, de l'Innovation, du Travail, de l'Économie sociale et de l'Agriculture. Dans leur allocution d'ouverture respective, ceux-ci mettent en valeur l'importance des compétences au service de la résilience économique et du bien-être futurs, et forment le vœu que le Sommet facilite l'échange d'information entre pays et soit une source d'inspiration pour tous les délégués présents.

10. Ces allocutions sont suivies des exposés liminaires de M. Mathias Cormann, Secrétaire général de l'OCDE, M. Shravan Goli (qui intervient à distance), directeur exécutif de Coursera, Mme Mia Seppo, Sous-directrice générale pour le pôle Emplois et protection sociale de l'OIT, et Mme Mona Laroussi, directrice de l'Institut de la francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF) et professeur des universités de Carthage (Tunisie) et Lille (France). Le Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann, introduit aux grands thèmes du Sommet et met en évidence les mesures relatives aux compétences qui sont susceptibles de favoriser l'instruction et la formation tout au long de la vie de manière à aider les individus à améliorer et à adapter leurs compétences sur des marchés du travail dynamiques. M. Goli affirme que l'IA générative bouleversera l'ensemble des professions, mais qu'elle apportera aussi des avantages non négligeables, notamment une productivité accrue et plus de souplesse quant aux modalités et lieux de travail. Cela étant, la concrétisation de ces avantages exigera une valorisation et un recyclage des compétences. Mme Seppo insiste sur la nécessité de faire de l'apprentissage tout au long de la vie

une réalité pour tout un chacun. Mme Laroussi considère pour sa part que les enjeux contemporains demandent à être abordés dans une démarche pluridisciplinaire eu égard à leur complexité.

11. Après ces propos et exposés liminaires, la parole est donnée aux chefs de délégations, qui sont invités à prononcer une allocution préparée. Les délégués font état de leurs priorités ainsi que de nombreuses initiatives prises pour que chacun puisse acquérir les compétences dont il a besoin. La gravité et la persistance des pénuries de main-d'œuvre qualifiée occupent une place centrale dans leurs interventions. Face aux besoins actuels et futurs, les délégués insistent en outre sur l'acquisition, dès la jeunesse, d'une vaste palette de compétences que l'on devra pouvoir parfaire et recycler à l'âge adulte.

12. Beaucoup d'entre eux jugent nécessaire de faciliter l'accès des individus à la formation, de même que l'évaluation, la reconnaissance et la validation des compétences acquises par le passé. D'aucuns signalent également l'importance d'encourager le développement de la formation modulaire et le cumul des crédits obtenus et de promouvoir les microdiplômes qui facilitent l'acquisition des compétences dont l'individu a besoin sur le moment. Quelques-uns font valoir que les dispositifs de formation individuelle sont d'excellents moyens d'inciter les individus à se former et à prendre en main le développement de leurs compétences.

Encadré 1. Manifestations en marge du Sommet sur les compétences

Partenariats pour les transitions numérique et écologique

Cette [manifestation](#) est organisée en marge du Sommet par le gouvernement flamand, sous le patronage de M. Jo Brouns, ministre flamand de l'Économie, de l'Innovation, du Travail, de l'Économie sociale et de l'Agriculture. Elle fait écho au thème « Établir une vision des besoins de compétences futurs » et emmène les participants à la découverte Green Energy Park de Zellik (info@greenenergypark.be). Les autorités flamandes abordent dans ce cadre la question de la prévision des besoins de compétences et montrent comment donner à celle-ci une expression concrète. La visite, structurée autour de l'initiative « Training for the Future » consacrée à l'énergie verte et aux drones, met en lumière le rôle clé des partenariats entre universités, secteur privé, entreprises et établissements scolaires. Les participants visitent un village intelligent expérimental et testent des technologies de drones mises au point par Noordzee Drones (hello@noordzeedrones.be) et Buildwise.

Formation pour et par le secteur privé

Cette [manifestation](#) est organisée en marge du Sommet par le gouvernement wallon, sous le double patronage de Mme Christie Morreale, vice-Présidente de la Wallonie et ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, et de M. Willy Borsus, vice-Président de la Wallonie et ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence. Elle fait écho au thème « Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités » et répond à un double objectif. Il s'agit premièrement de mettre en vedette les parcours proposés aux publics cibles (les jeunes, proches ou éloignés du marché du travail) par divers acteurs wallons. Ces parcours d'acquisition, de développement, de renforcement voire d'amélioration des compétences sont illustrés par des exemples de partenariats entre ces acteurs. D'autre part, les participants se rendent à aptaskil, centre de formation de pointe aux métiers de la production des industries chimiques, pharmaceutiques et biotechnologiques. Cette visite est dédiée aux activités du centre et à la découverte des installations.

Nos jeunes ont du talent. Comment le faire émerger ?

Cette [manifestation](#) est organisée en marge du Sommet par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sous le patronage de M. Bernard Clerfayt, ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux, du Bien-être animal. Elle fait écho au thème « Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir les nouvelles possibilités » et emmène les participants à Molengeek et Art2Work, deux centres de premier plan consacrés à la formation des jeunes sans emplois et sortis du système éducatif. Spécialisé dans le secteur des technologies, Molengeek dispense diverses formations, courtes ou longues, tandis qu'Art2Work est un laboratoire de recherche et d'innovation sociale qui accompagne les jeunes dans leur développement personnel et la définition de leur projet professionnel.

13. Anticipant en cela sur deux thèmes récurrents du Sommet, de nombreux délégués s'expriment au sujet de la collaboration qui doit se mettre en place entre les diverses administrations et agences publiques intervenant dans le domaine de l'enseignement et des compétences ainsi que des nécessaires partenariats à mettre en place avec les partenaires sociaux intéressés par le développement des compétences et ayant un rôle à jouer dans ce domaine.

14. Trois séances plénières ont été consacrées aux thèmes suivants : *Établir une vision des besoins de compétences futurs* ; *Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités* ; *Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir de nouvelles possibilités*. Tous les échanges étant couverts par la règle de Chattam House, le compte rendu qui en est fait ne précise pas l'identité des intervenants.

Première séance : Établir une vision des besoins de compétences futurs

Contexte

15. Le thème de la première séance est le suivant : *Établir une vision des besoins de compétences futurs*. Tout en s'adaptant aux transitions numérique et écologique et autres mégatendances, les pays peuvent et doivent saisir ces occasions pour bâtir résolument leur avenir. Il leur faut pour cela avoir une idée précise des compétences qui leur seront indispensables. Le rapprochement des différentes administrations entre elles, mais aussi avec les parties prenantes, sera essentiel à cet effet.

16. Cette première séance du Sommet est co-présidée par M. Yoshiki Takeuchi, Secrétaire général adjoint de l'OCDE, et M. Jo Brouns, ministre flamand de l'Économie, de l'Innovation, du Travail, de l'Économie sociale et de l'Agriculture. Mme l'Ambassadrice Régine Vandriessche, Représentante permanente de la Belgique auprès de l'OCDE et de l'UNESCO, présente un exposé liminaire sur le thème retenu.

17. Dans son allocution, le Secrétaire général adjoint, Yoshidi Takeuchi, insiste sur l'importance qu'il y a, pour les pays, d'appréhender leurs besoins de compétences futurs. Il voit quatre grandes étapes à suivre pour y parvenir. Chaque pays devrait, tout d'abord, formuler un projet stratégique et contraignant dans lequel il exposerait ses ambitions pour l'avenir. Il lui faut, dans un deuxième temps, déterminer quels types de compétences lui seront nécessaires pour concrétiser ce projet. Il convient ensuite de planifier le développement de ces compétences. Enfin, la mise à exécution des stratégies de développement des compétences doit impérativement solliciter l'énergie et le concours des partenaires sociaux et des parties prenantes, dans la mesure où les pouvoirs publics ne peuvent pas tout à eux seuls. M. Brouns, quant à lui, rappelle aux délégués que les mégatendances soulèvent des difficultés en même temps qu'elles ouvrent de nouvelles perspectives, dont l'exploitation fructueuse dépend en grande partie de la capacité d'adaptation de nos systèmes de compétences. Il met en lumière diverses initiatives prises par la Flandre pour accroître ses chances de concrétiser les promesses de l'avenir, dont l'établissement de projections

des besoins de compétences à l'échelle macroéconomique (la Flandre), mésoéconomique (pôles, chaînes de valeurs) et microéconomique (entreprises) et les réformes à l'effet d'introduire un congé de formation rémunéré. Il ajoute que le gouvernement flamand a mis en place un compte individuel de formation. Dans son propos liminaire, Mme Vandriessche fait observer qu'il importe de susciter une plus grande coopération entre les administrations, d'une part, et entre les employeurs et les individus, d'autre part.

18. En guise de point de départ à la discussion, trois questions ont été communiquées aux participants, en rapport avec le thème *Établir une vision des besoins de compétences futurs* (voir Encadré 2).

Encadré 2. Questions soumises aux participants lors de la première séance du Sommet, ayant pour thème : Établir une vision des besoins de compétences futurs

1. Quelle est la vision stratégique de votre pays pour l'avenir et comment cette vision s'intègre-t-elle à son programme d'action en faveur des compétences ?
2. Quelles sont les compétences spécifiques que votre pays considère comme essentielles pour tirer avantage des transitions verte et numérique/IA (p. ex., compétences STI(A)M, compétences numériques avancées, etc.) ?
3. Quelles sont les modalités de collaboration entre l'administration et les parties prenantes pour développer une vision et identifier les besoins de compétences à caractère stratégique ?

Points saillants de la discussion

19. S'agissant de la nécessité d'avoir une vision des besoins de compétences futurs, bien des délégués se déclarent vivement préoccupés par l'ampleur et la persistance des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi par la perspective d'une aggravation de ces pénuries sous l'effet du vieillissement démographique et d'autres mégatendances. Les transitions numérique et verte, notamment, sont jugées susceptibles d'exacerber les inégalités si elles ne sont pas correctement accompagnées. Beaucoup signalent en parallèle que la vision stratégique à définir devrait être un outil au service de la réalisation des ambitions que l'on nourrit pour l'économie et la société.

Parmi les nombreux buts valables proposés à cet égard par les délégués, citons l'atténuation du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, le renforcement de l'engagement civique, le renforcement des valeurs démocratiques et pluralistes, et la promotion de la cohésion sociale.

20. Pour ce qui est des compétences qu'exige la concrétisation d'une telle vision d'avenir, certains parlent de la nécessité pour l'individu d'en acquérir une vaste palette. Nombreux sont ceux qui signalent l'importance du développement des compétences techniques face aux pénuries actuelles ainsi que dans la perspective d'exploiter tout le potentiel des nouvelles technologies. Ces compétences critiques comprennent celles concernant le codage, l'IA, les domaines STIM et STIAM, de même que d'autres compétences propres à certaines professions. D'autres délégués s'expriment au sujet de l'importance du développement de solides compétences « non techniques », comme le sens de la communication, la gestion, la résolution de problèmes et l'esprit critique. Les délégués insistent tout particulièrement sur le fait que tout un chacun doit pouvoir acquérir un minimum de compétences numériques.

21. Afin que les populations puissent faire preuve d'adaptation et de résilience dans un contexte mouvant, les délégués préconisent de les encourager à s'ouvrir au changement et à continuer d'apprendre tout au long de l'existence. Pour mieux y parvenir, il importe à leur avis de bâtir des systèmes d'enseignement et de compétences qui soient eux-mêmes ouverts au changement et capables de s'y adapter.

22. Plus d'un délégué souligne que la vision en question doit tenir compte du fait que le processus de développement des compétences et attitudes propices à l'apprentissage tout au long de la vie débute de bonne heure, dès l'âge de la crèche ou de l'école maternelle, et se poursuit tout au long de la formation initiale puis dans le cadre professionnel, l'âge adulte une fois atteint. Il s'agit par conséquent de veiller à ce que tous les enfants prennent un bon départ à l'école et aillent jusqu'au terme de leur scolarité obligatoire. À cet égard, différents délégués jugent important de moderniser les programmes d'enseignement afin que tout un chacun puisse acquérir les compétences et attitudes propres à favoriser la formation continue, l'innovation et l'entrepreneuriat, mais aussi l'engagement dans la vie civique et démocratique. Ils relèvent par ailleurs qu'il y a lieu de consacrer davantage de moyens aux enseignants et à l'infrastructure.

23. En écho à un thème revenu plusieurs fois au cours du Sommet, plusieurs délégués font observer que la vision à établir devrait promouvoir la sensibilisation à l'importance de l'EFP et en redorer l'image aux yeux de la société. D'autres font observer que l'EFP est en effet trop souvent considérée comme un choix par défaut et souhaiteraient que les pays s'attachent avec plus de vigueur à combattre le dénigrement dont elle est l'objet.

24. En écho à un autre thème récurrent, différents délégués estiment que la vision à établir doit promouvoir la collaboration et la coordination à l'échelle de toute l'administration publique ainsi qu'avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes. On fait observer que la formation d'une main-d'œuvre très qualifiée exige l'investissement des employeurs, des organisations syndicales et d'autres acteurs de premier plan. Certains font état de mécanismes spécifiques mis en place pour favoriser le dialogue et la collaboration, à l'image des conseils ou des organismes régionaux dédiés aux compétences. Quelques délégués soulignent combien les stratégies sur les compétences ont aidé leur pays à établir une vision d'avenir réaliste, avec les concours de toute l'administration et des parties prenantes.

Deuxième séance : Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités

Contexte

25. La deuxième séance porte sur le thème « Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités ». L'apprentissage tout au long de la vie permet d'acquérir les compétences nécessaires dans le monde de demain, mais aussi d'en adapter l'éventail à l'évolution des emplois et à la diversification des parcours professionnels. Par conséquent, les pays doivent offrir aux jeunes et aux adultes la possibilité de se perfectionner et de se remettre à la page pour renforcer leurs compétences et faciliter leurs transitions professionnelles tout au long de la vie. La création de passerelles entre l'école et la vie active, mais aussi entre pouvoirs publics et partenaires sociaux, sera essentielle pour veiller à ce que le développement des compétences réponde bien aux besoins stratégiques du pays en la matière.

26. La séance est présidée conjointement par Mme Christie Morreale, vice-Présidente de la Région wallonne et ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, et M. Stefano Scarpetta, Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. Mme l'Ambassadrice Régine Vandriessche, Représentante permanente de la Belgique auprès de l'OCDE et de l'UNESCO, présente un exposé liminaire sur le thème retenu.

27. Dans son allocution, Mme Morreale souligne le besoin de repenser l'apprentissage, tel qu'il se conçoit sur le plan institutionnel, et de redessiner en conséquence le paysage de la formation. Dans ce contexte, elle fait état de plusieurs succès récents remportés par la Belgique (Wallonie) dans le domaine de l'accompagnement et de la formation tout au long de l'existence. Elle fait mention notamment d'un

dispositif novateur (« Coup de boost »), bénéficiant du soutien des organisations syndicales, qui aide les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif à reprendre pied sur le marché du travail, et de la création de centres (« Carrefour et Cités des métiers ») où un accompagnement est assuré à tout citoyen désireux de tracer son plan de carrière ou de changer d'orientation professionnelle. En conclusion de son intervention, Mme Morreale, souligne l'importance de combler le fossé numérique, qui peut être un facteur d'isolement en même temps qu'un obstacle à l'inclusion sociale.

28. Dans son exposé liminaire, M. Stefano Scarpetta, explique combien il importe de promouvoir des parcours d'apprentissage et des parcours professionnels efficaces, à l'échelle de toute l'existence, pour répondre correctement aux changements rapides qui s'opèrent sur le marché du travail. Cela suppose d'intervenir de bonne heure afin de préparer les jeunes, dès le stade de la formation initiale, à l'économie et à la société à venir. M. Scarpetta rappelle aux délégués l'importance d'intégrer formation en milieu professionnel et apprentissage en cours d'emploi pour aider les jeunes à se préparer aux métiers de demain. À l'âge adulte, il conviendra de faciliter l'accès aux activités de renforcement et de recyclage des compétences. L'intervenant montre toutefois qu'en dépit des progrès accomplis au cours de la dernière décennie, la participation à ces activités est encore trop faible et très inégale. Il parle également du rôle que les services d'orientation peuvent jouer en aidant les adultes à s'adapter à un marché du travail en pleine mutation. Il rappelle par ailleurs aux délégués qu'il convient de mobiliser l'ensemble des parties prenantes – employeurs, organisations syndicales, acteurs de l'enseignement et de la formation, société civile et autres parties intéressées – autour de la politique des compétences, car elles sont les mieux à même de renseigner sur les solutions qui fonctionnent à l'égard de telle ou telle frange du public et peuvent aller à la rencontre des jeunes et des adultes pour veiller à ce qu'ils fassent des choix éclairés quant à leur formation et à leur carrière. Il fait en outre observer que les employeurs sont investis d'un rôle déterminant en tant que prestataires de formation pour les adultes.

29. En guise de point de départ à la discussion, trois questions ont été communiquées aux participants, en rapport avec le thème *Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités* (voir Encadré 3).

Encadré 3. Questions soumises aux participants lors de la deuxième séance du Sommet, ayant pour thème : *Créer des parcours de formation et des parcours professionnels propres à ouvrir de nouvelles possibilités*

1. Comment votre pays prépare-t-il les jeunes à l'économie et à la société de demain au cours de leur formation initiale (adaptation du programme d'enseignement, mise en place d'un apprentissage tout au long de la vie, services d'orientation professionnelle, etc.) ?
2. Quelles sont les mesures de soutien et d'incitation prévues pour encourager les adultes à adapter la palette de leurs compétences et leur carrière aux possibilités nouvelles et futures ainsi qu'à l'évolution des besoins de compétences ?
3. Quelle collaboration s'est nouée entre les pouvoirs publics et les parties prenantes pour faire en sorte que les parcours et possibilités de formation soient en phase avec les opportunités nouvelles et à venir ainsi qu'avec l'évolution des besoins de compétences ?

Points saillants de la discussion

30. Les délégués confrontent leurs points de vue au sujet des nombreux facteurs qui soulignent le besoin d'améliorer les parcours d'apprentissage et les parcours professionnels compte tenu des nouvelles possibilités qui se présentent. Tout comme lors de la séance précédente, plusieurs d'entre eux font état de la difficulté de préparer des jeunes à des professions qui n'existent pas encore. Un délégué préconise

de se représenter l'apprentissage et l'évolution professionnelle comme une autoroute avec des bretelles d'entrée et de sortie plutôt que comme une échelle, manière de souligner que les transitions deviennent de plus en plus fréquentes et qu'il importe donc de les faciliter efficacement pour que les individus conservent un emploi ou en trouvent un nouveau, éventuellement de meilleure qualité.

31. Beaucoup se déclarent inquiets de constater que trop de jeunes gens encore ont une scolarité difficile, qui a une incidence délétère sur leurs résultats et leur niveau d'études, de même que sur leur envie d'apprendre à l'âge adulte. De l'avis de certains, la place considérable réservée, dans le programme d'enseignement, à la mémorisation de connaissances factuelles est un problème majeur. Ceux-ci plaident en faveur de la mise en place de programmes fondés sur les compétences, éclairés par une connaissance approfondie des besoins du marché du travail. D'autres préconisent d'investir dans la formation des enseignants et les infrastructures pédagogiques, de manière à ce que tous les élèves aient accès aux technologies (robotique, IA, etc.) qu'ils seront amenés à utiliser dans le cadre professionnel. Il s'agit là d'un excellent moyen non seulement de resserrer le lien entre l'école et le monde du travail, mais aussi de favoriser la réussite scolaire. Quelques délégués font état de mesures prises par leur pays afin que les jeunes soient confrontés de bonne heure à la technologie de manière à stimuler leur intérêt pour celle-ci et pour l'apprentissage.

32. La mise en place de voies d'accès efficaces à l'enseignement postsecondaire est jugée indispensable dès lors que de plus en plus d'emplois exigent des candidats qu'ils aient suivi des études supérieures. Les délégués recensent plusieurs grands facteurs aidants, tels que l'accès à des services d'orientation professionnelle sur mesure, à une information de qualité sur les compétences et le marché du travail, à la formation en milieu professionnel et/ou aux stages, et à des diplômes reconnus par les entreprises. Ils disent une fois encore l'importance de donner plus de prestige à l'EFP afin que davantage de jeunes choisissent cette filière.

33. S'agissant du besoin accru de perfectionnement ou de recyclage des compétences au cours de la vie active, les délégués passent en revue un vaste ensemble de mesures propres à encourager et soutenir la formation des adultes. L'existence de solides systèmes d'orientation professionnelle et d'accompagnement pédagogique est jugée indispensable pour faciliter l'apprentissage et le rendre plus pertinent. Quelques délégués soulignent l'importance des formations courtes dispensées en partenariat avec les employeurs pour aider les adultes à acquérir rapidement les compétences qui leur permettront de reprendre un emploi ou d'en trouver un meilleur. D'autres font noter l'intérêt des formations « à la carte » pour mieux répondre aux besoins du public, et des mesures destinées à mieux faire correspondre l'offre de formation aux attentes du marché du travail. D'autres relèvent qu'il est important de disposer de systèmes de reconnaissance et de certification des compétences indépendamment des modalités de leur acquisition, de manière à fluidifier l'accès à l'apprentissage et la mobilité professionnelle. Les délégués font par ailleurs mention d'autres mesures visant à faciliter l'évolution des travailleurs, à l'image des « plans de développement des compétences », des programmes d'accompagnement vers l'entrepreneuriat, des congés de formation et des dispositifs fiscaux destinés aux entreprises qui investissent dans le développement des compétences de leur personnel. Plusieurs pays voient dans le compte individuel de formation une excellente incitation à l'apprentissage, tout en précisant que ce compte doit être accompagné de solides systèmes d'accompagnement et d'assurance qualité pour garantir son utilisation à bon escient.

34. Le dialogue social et les partenariats sont eux aussi d'importants moyens de renforcer l'accès à l'apprentissage et l'évolution professionnelle, dans la mesure où les employeurs et les organisations salariales, les organismes d'enseignement et de formation et les autres parties prenantes sont les mieux à même d'aider les intéressés à prendre des décisions éclairées quant au développement de leurs compétences. Quelques pays annoncent avoir institué des conseils sectoriels chargés des compétences, où siègent des représentants du secteur privé, qui ont participé à la formulation de recommandations au sujet des besoins de compétences et à la réforme des programmes d'enseignement.

Les pactes sur les compétences, à l'image de celui adopté par l'Union européenne, sont cités comme exemples d'instruments susceptibles de contribuer à amener les partenaires sociaux, les services publics de l'emploi et les autres parties prenantes du secteur privé à faire cause commune pour aider les individus à acquérir les compétences dont le marché du travail a le plus besoin.

Troisième session : Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir les nouvelles possibilités

Contexte

35. La troisième séance a pour thème *Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir les nouvelles possibilités*. Pour offrir à chacun les conditions de sa réussite dans un monde en mutation rapide, les pays doivent mettre en place des systèmes de compétences inclusifs qui aident les populations les plus vulnérables (jeunes issus de milieux défavorisés, demandeurs d'emploi, salariés occupant un emploi menacé de disparition, etc.) à s'adapter aux évolutions du monde du travail. Pour atteindre ce public et lui apporter le soutien nécessaire, ils doivent construire des passerelles entre les administrations et les acteurs qui interviennent au plus près du terrain.

36. La séance est co-présidée par M. Bernard Clerfayt, ministre bruxellois chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux, du Bien-être animal, Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation de la Communauté francophone de Belgique, M. Étienne Gilliard, directeur général de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et M. Andreas Schleicher, Directeur de la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE.

37. M. Clerfayt évoque un problème d'inclusion courant dans les zones urbaines, à savoir la coexistence d'un marché du travail qui propose principalement des emplois très qualifiés et d'une population dont le niveau de qualification est particulièrement faible. Il juge nécessaire de s'occuper plus activement des jeunes sans emploi et sortis du système scolaire afin de les préparer à exercer des métiers en tension et fournit quelques exemples d'initiatives couronnées de succès dans la région de Bruxelles, dont l'une reposant sur un partenariat conclu avec les organismes d'intérêt général afin d'aller à la rencontre de ces jeunes là où ils vivent. Il ajoute que Bruxelles a étendu le bénéfice du congé de formation rémunéré aux travailleurs à temps partiel également, mesure qui a largement bénéficié aux femmes. Mme Désir met en lumière, dans son allocution, le rôle joué par les établissements scolaires et par les enseignants en faveur de l'inclusion et de la réussite de tous dans les activités d'apprentissage. Elle appelle l'attention sur une série de réformes introduites en Communauté francophone de Belgique à l'effet de lutter contre les inégalités à travers l'abaissement de l'âge d'entrée à l'école, le raccourcissement des vacances scolaires, la proposition d'un accompagnement spécialisé pour les élèves avec autisme et le versement d'une aide aux familles défavorisées pour l'achat de matériel à leurs enfants. M. Gilliard, de son côté, insiste sur l'importance de se mettre à la portée des groupes les plus vulnérables pour leur apporter aide, accompagnement et conseils. Il convient à cet égard d'adopter une démarche coordonnée et centralisée. Il importe de veiller à la souplesse des parcours d'apprentissage, afin de doter tout un chacun des compétences nécessaires face aux grands enjeux de société.

38. Dans son discours liminaire, M. Schleicher fait observer que les inégalités de chances apparaissent très tôt, s'accroissent durant l'enfance et persistent à l'âge adulte. Il apporte des éléments montrant que les élèves n'ont pas accès aux mêmes ressources selon qu'ils fréquentent un établissement favorisé ou défavorisé. Il ajoute que de nombreux élèves défavorisés ne choisissent pas les filières qui conduisent aux emplois auxquels ils aspirent et explique que ce décalage entre orientation scolaire et projet professionnel doit être corrigé pour permettre à ces jeunes d'acquérir les compétences qui seront le garant de leur réussite sur les marchés du travail et dans la société de demain. Il révèle d'autre part

l'existence d'un écart très net entre filles et garçons au regard de leurs aspirations professionnelles dans le domaine des TIC, les premières étant bien moins désireuses d'y faire carrière que les seconds. Ces disparités persistent à l'âge adulte, comme en témoigne le fait que 6 adultes sur 10 ne participent à aucune formation et, pour la plupart, ne perçoivent même pas le besoin d'acquérir de nouvelles connaissances malgré les transformations significatives de l'économie et de la société. M. Schleicher considère que nous devons porter un regard neuf sur l'apprentissage, précisant que si celui-ci était vu autrefois comme une voie d'accès au travail, c'est désormais le travail qu'il faut voir comme un important lieu d'apprentissage.

En guise de point de départ à la discussion, trois questions ont été communiquées aux participants, en rapport avec le thème *Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir les nouvelles possibilités* (voir Encadré 4).

Encadré 4. Questions soumises aux participants lors de la troisième séance du Sommet, ayant pour thème : Permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir les nouvelles possibilités

1. Comment le système d'apprentissage de votre pays vient-il en aide aux catégories les plus défavorisées de la société ?
2. Les adultes qui sont vulnérables aux évolutions économiques et sociales et ne suivent pas encore de formation (travailleurs peu qualifiés, demandeurs d'emploi, inactifs, etc.) bénéficient-ils d'informations et de conseils suffisants concernant la formation tout au long de la vie ? Des formations accessibles leur sont-elles proposées ?
3. Comment votre pays collabore-t-il avec les parties prenantes (au niveau local par exemple) pour encourager et aider les adultes vulnérables à suivre des études et une formation ?

Points saillants de la discussion

39. Les délégués affichent une même volonté de garantir à tout un chacun la possibilité de réussir son apprentissage, indépendamment de l'origine socioéconomique, de l'origine raciale ou ethnique, de l'ascendance nationale, de la langue, du handicap éventuel, etc. Ils présentent des exemples d'initiatives très diverses prises par leur pays afin de donner corps à cette volonté. Ces initiatives recouvrent à la fois des mesures préventives et des mesures curatives.

40. Les délégués s'intéressent aux raisons pour lesquelles nos sociétés devraient se soucier d'offrir à chacun la possibilité de réussir dans l'apprentissage. Nombreux sont ceux qui mettent en avant les retombées sociales, comme l'accès facilité à l'emploi, le bien-être accru et la baisse des dépenses sociales et des dépenses de santé. D'autres font observer que soutenir la remise à niveau et le recyclage des compétences des populations défavorisées se justifie sur le plan économique. Certains relèvent par exemple que ces populations forment un important vivier de talents, encore inexploité, grâce auquel, moyennant une formation adéquate, il sera possible de garnir les rangs des professions en tension.

41. Plusieurs délégués insistent sur la nécessité de combler les disparités au regard des ambitions et de la motivation. Dans ce contexte, quelques-uns jugent qu'il y a lieu de veiller à ce que les filles aspirent autant que les garçons à développer leurs compétences dans les domaines STIM et en aient effectivement la possibilité. Beaucoup s'expriment sur la nécessité d'aller à la rencontre des jeunes sans emploi et sortis du système scolaire et de les remettre sur la voie de l'apprentissage ou du travail.

42. Il est longuement question de l'ajustement des politiques éducatives aux besoins des différents profils d'apprenants. Quelques délégués parlent, par exemple, d'adapter les programmes scolaires à ces besoins. Les systèmes d'alerte précoce, qui permettent d'identifier les élèves susceptibles d'interrompre

leur scolarité afin de leur apporter une aide plus particulière, sont cités comme une bonne pratique à imiter. D'aucuns font savoir que leur pays propose aide et conseils aux parents et élèves appartenant à un milieu défavorisé, sous forme par exemple d'allocations et de cofinancement des manuels, fournitures scolaires, repas et transports.

43. Il est de nouveau largement question de l'EFPP au cours de la séance, car celle-ci constitue un important moyen de favoriser et d'encourager la poursuite de la scolarité jusqu'à son terme chez les populations défavorisées. Certains font valoir qu'il s'agit pour ces populations d'un bon tremplin vers l'emploi grâce à un enseignement plus concret et au contact direct avec le monde du travail. Dans le même ordre d'idées, quelques-uns mettent en lumière des initiatives visant à faire une place à l'orientation professionnelle dès les petites classes dans le but d'inciter les élèves défavorisés à poursuivre leur scolarité.

44. Plus d'un délégué évoque la nécessité de promouvoir l'apprentissage parmi les adultes au chômage ou inactifs. Plusieurs font savoir que leur pays encourage ainsi la formation en milieu professionnel, dans le cadre de stages ou de formations en apprentissage. D'autres font état des efforts accomplis par leur pays pour renforcer les politiques actives du marché du travail, notamment pour en élargir la portée par l'intermédiaire des services publics de l'emploi, la mise en place d'un accès gratuit, sur un pied d'égalité, aux programmes en faveur de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat individuel, ainsi que l'offre d'emplois dans le cadre de travaux publics. D'autres encore rappellent que leur pays offre des incitations fiscales aux entreprises pour la formation ou l'emploi de personnes appartenant à une catégorie de population vulnérable. On signale en outre l'importance de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en facilitant la reconnaissance de leurs diplômes et compétences et en leur donnant la possibilité de compléter leur instruction ou leur formation.

45. Quelques délégués jugent nécessaire d'assouplir l'enseignement et la formation pour mieux répondre aux besoins de certaines catégories défavorisées de la population adulte. À titre d'exemple, ils signalent que de nombreux travailleurs au bénéfice d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat précaire doivent pouvoir accéder à des services de conseil et activités de formation en dehors des heures de travail, dispensés selon des modalités différentes. Deux délégués parlent de la promotion de l'apprentissage numérique, en tant que moyen non seulement d'assurer le développement des compétences numériques parmi les populations défavorisées, mais aussi de permettre à ceux qui, comme les habitants des zones rurales ou mal desservies, n'ont que cette possibilité pour se former.

46. Comme lors des deux autres séances, plusieurs délégués soulignent le rôle tenu par les partenaires sociaux. Ils relèvent par exemple que les entreprises et les organismes d'intérêt général peuvent être de précieux intermédiaires pour nouer le dialogue avec les populations défavorisées, les encourager à reprendre une formation, scolaire ou professionnelle, ou un emploi et les accompagner dans cette démarche.

Conclusions

47. Faisant suite aux éléments de réflexion présentés par M. Bernard Clerfayt et M. Yoshiki Takeuchi, les délégués au Sommet sur les compétences 2024 confirment qu'il est important d'établir une vision des compétences dont les individus auront besoin pour tirer parti des opportunités qui vont se présenter et de faire en sorte qu'ils aient accès aux formations et parcours professionnels qui concourent à la concrétisation de cette vision. Ils considèrent que les mesures prises à cet égard contribueront de manière déterminante à la prospérité de leur pays et à l'épanouissement des personnes dans le contexte des transitions numérique et écologique, du vieillissement de la population et autres mégatendances qui sont d'ores et déjà à l'origine de pénuries de compétences et laissent craindre une aggravation très nette des inégalités.

48. Plusieurs délégués expliquent combien l'anticipation des besoins de compétences est un exercice difficile quand de profonds changements sont en cours. Quelques-uns parlent de la nécessité de mettre à profit les technologies qui concourent à ces changements, comme l'IA, pour mieux évaluer les conséquences à attendre sur l'évolution des besoins de compétences.

L'importance d'acquérir un vaste éventail de compétences, non pas seulement des compétences techniques, mais également des compétences cognitives et métacognitives plus générales, comme la résolution de problèmes et le raisonnement critique, ainsi que des compétences transversales, comme le sens de la communication et l'esprit d'équipe, est également soulignée avec insistance.

49. De nombreux délégués jugent nécessaire de bâtir une vision qui non seulement soit à la hauteur des enjeux émergents, mais explicite également nos ambitions pour l'avenir. De l'avis de beaucoup, cela suppose d'anticiper les besoins de compétences de leur pays pour acquérir un avantage concurrentiel ou répondre à ses priorités stratégiques en matière économique. Ils sont tout aussi nombreux à considérer qu'il s'agit d'anticiper les besoins de compétences à satisfaire pour promouvoir les valeurs démocratiques et l'engagement civique et pour renforcer l'inclusion.

50. Prendre un bon départ dans les apprentissages apparaît déterminant pour acquérir des compétences adéquates et continuer de développer ses talents tout au long de la vie. Les pays prennent toutes sortes d'initiatives pour qu'il en aille ainsi, depuis l'abaissement de l'âge d'entrée à l'école jusqu'à l'adoption de programmes d'enseignement fondés sur les compétences. Ils sont nombreux également à adopter des mesures propres à favoriser la réussite des enfants et des jeunes issus de milieux défavorisés, avec par exemple la mise en place de systèmes d'alerte précoce ou le versement d'aides aux familles pour financer les repas ou les fournitures scolaires.

51. L'EFP est considérée comme une importante passerelle vers la vie active, en particulier pour ceux qui sont davantage portés vers l'apprentissage pratique et pour les jeunes issus de nombreux groupes défavorisés. Les compétences acquises dans ce cadre sont par ailleurs essentielles dans un contexte de pénuries de travailleurs qualifiés. Néanmoins, le manque de candidats pour les filières d'EFP parmi les jeunes est un sujet de préoccupation largement partagé. Beaucoup jugent nécessaire de redorer le blason de l'EFP aux yeux de la société.

52. Donner aux adultes la possibilité et l'envie de se former tout au long de la vie est un autre objectif majeur de la plupart des pays. Des initiatives très diverses ont été prises en ce sens, qui consistent par exemple à développer le recueil et la diffusion de renseignements sur les compétences et le marché du travail, améliorer les services d'accompagnement pédagogique et d'orientation professionnelle, proposer des formations courtes pour un retour rapide à l'emploi, mettre en place des comptes individuels de formation ou inciter financièrement les employeurs à investir dans les compétences de leurs salariés. Les délégués soulignent une fois encore qu'il est important de fournir une aide ciblée à ceux qui en ont besoin afin de ne pas faire de laissés pour compte.

53. La collaboration et la coordination des nombreux organismes publics compétents entre eux et avec les parties prenantes intéressées par le développement et la mise à profit des compétences ou qui ont un rôle à jouer à cet égard est un thème qui revient à plusieurs reprises. Si les ministères chargés de l'éducation et de l'emploi ont, de toute évidence, un rôle à jouer dans les politiques liées aux compétences, ceux qui ont compétence en ce qui concerne l'économie, l'innovation, les migrations, la fiscalité, entre autres, ont eux aussi une part importante à y prendre. Un système de compétences est efficace et efficient lorsque l'action de ces différents intervenants est concertée et coordonnée. Les partenaires sociaux et les parties prenantes sont eux aussi des acteurs majeurs, car ce sont eux qui savent ce qu'il en est des besoins de compétences, ils peuvent faire le lien avec les jeunes et les adultes défavorisés ou sans activité pour les amener à reprendre leur scolarité, une formation ou un emploi, et sont eux-mêmes d'importants pourvoyeurs de formations. Des délégués parlent de l'expérience acquise par leur pays pour ce qui est de favoriser la collaboration par le truchement d'enceintes de dialogue officielles, comme les conseils chargés des compétences ou les conseils sectoriels.

54. Aller de l'avant sur ces différents fronts exigera que l'on fasse preuve de décision, d'intuition et de persévérance. Il faut espérer que les données d'expérience et exemples de bonnes pratiques abondamment communiqués dans le cadre du Sommet fourniront l'inspiration nécessaire. L'OCDE se réjouit à la perspective de poursuivre le dialogue avec les pays et d'autres organisations internationales en vue d'entretenir la dynamique en faveur de l'établissement d'un programme d'action tourné vers l'avenir dans le domaine des compétences. Les délégués attendent quant à eux avec impatience le prochain Sommet sur les compétences, qui se tiendra en 2026, où ils espèrent bien pouvoir faire état de progrès.

Annexe A. Pays et organisations participants

Pays	Organisations internationales et régionales	Autres participants
<ul style="list-style-type: none"> • Afrique du Sud • Australie • Belgique • Bulgarie • Canada • Chili • Colombie • Costa Rica • Croatie • Espagne • États-Unis • France • Grèce • Hongrie • Irlande • Italie • Japon • Lettonie • Lituanie • Luxembourg • Malte • Maroc • Mexique • Pays-Bas • Pérou • Pologne • Portugal • République slovaque • Roumanie • Royaume--Uni • Slovénie • Suède • Suisse • Tchéquie • Thaïlande • Türkiye 	<ul style="list-style-type: none"> • OIT • UNESCO • Commission européenne • Conseil de l'Europe • OIF • CESE 	<ul style="list-style-type: none"> • Business at OECD (BIAC) • Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)

Annexe B. Notices biographiques des intervenants principaux

Nicolas Schmit, Commissaire européen chargé de l'emploi et des droits sociaux

M. Nicolas Schmit a pris ses fonctions de Commissaire européen chargé de l'emploi et des droits sociaux en décembre 2019. Il était alors député au Parlement européen, où il avait été élu en mai 2019, sous les couleurs du parti sociodémocrate *Lëtzebuurger Sozialistesche Aarbechterpartei*.

M. Schmit a derrière lui une riche carrière politique. Nommé ministre du Travail et de l'Emploi de 2009 à 2018, il détenait jusque-là le portefeuille des Affaires étrangères et de l'Immigration, qu'il s'était vu confier en 2004. Qui plus est, de 1998 à 2004, il avait exercé les fonctions de Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne. M. Schmit est titulaire d'un doctorat en relations économiques internationales et d'une maîtrise en littérature française de l'université d'Aix-Marseille.

Mariana Mazzucato, professeur d'économie de l'innovation et de valeur publique à l'University College de Londres (Royaume-Uni)

Mme Mariana Mazzucato est professeur d'économie de l'innovation et de valeur publique à l'University College de Londres, où elle est par ailleurs directrice fondatrice de l'*Institute for Innovation and Public Purpose* (IIPP). Auparavant, elle a occupé la chaire RM Philips de l'unité de recherche sur la politique scientifique de l'université du Sussex.

Elle prodigue à des décideurs du monde entier ses conseils sur la croissance inclusive et durable tirée par l'innovation. Dans ce cadre, elle a exercé les fonctions de Présidente du Conseil de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'économie de la santé pour tous et celles de co-Présidente de la Commission mondiale sur l'économie de l'eau, et a siégé au Conseil économique du Président de l'Afrique du Sud.

Mme Mazzucato est également l'auteur de différents ouvrages. Elle a ainsi publié *The Big Con: How the Consulting Industry Weakens our Business, Infantilises our Governments and Warps our Economies*, en 2023, et, à l'époque où elle était Conseillère spéciale du Commissaire européen à la Recherche, la Science et l'Innovation, de 2017 à 2019, le rapport *Mission-Oriented Research and Innovation In the European Union*, qui a fait grand bruit.

Shravan Goli, directeur exécutif de Coursera

M. Shravan Goli est directeur exécutif de Coursera, l'une des principales plateformes de formation en ligne, qui travaille en partenariat avec plus de 300 universités de premier plan et acteurs du secteur privé et permet à des établissements du monde entier de valoriser et recycler les compétences de leurs salariés, de la population et des élèves ou étudiants dans différents domaines, dont les sciences, la technologie et la gestion d'entreprise. Auparavant, il a occupé le poste de responsable de la stratégie produit de Coursera de 2018 à 2022.

M. Goli siège par ailleurs au Conseil d'administration de NETGEAR, où il participe aux travaux des comités sur les logiciels et l'abonnement et sur les nominations et la gouvernance. Outre ses fonctions en entreprise, il joue également le rôle d'investisseur providentiel pour des *start-ups* comme CirroSecure.

Il a auparavant occupé d'autres postes à responsabilités, dont celui de président de Dice.com, de 2013 à 2016, et de directeur exécutif de Dictionary.com, de 2009 à 2013.

Mia Seppo, Sous-directrice générale pour le pôle Emplois et protection sociale de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Mme Mia Seppo est Sous-directrice générale de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour le pôle Emplois et protection sociale. Avant d'accéder à ce poste, elle a travaillé vingt années durant pour l'Organisation des Nations Unies sur des thématiques touchant à l'efficacité des activités de développement. Représentante résidente du PNUD au Zimbabwe, de 2021 à 2023, elle a été auparavant coordonnatrice résidente des Nations Unies au Bangladesh, de 2013 à 2017, et Coordonnatrice résidente du PNUD au Malawi, de 2013 à 2017. Avant d'accéder à ces éminentes fonctions, Mme Seppo a été Directrice de pays du PNUD en Sierra Leone, de 2010 à 2013, conseillère pour les pays en crise ou sortant de crise, de 2005 à 2010, et conseillère en gestion du changement, de 2004 à 2005.

Mona Laroussi, directrice de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF) et professeur des universités de Carthage (Tunisie) et Lille (France)

Mme Mona Laroussi dirige l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF) et est professeur des universités de Carthage (Tunisie) et Lille (France). De 2014 à 2017, elle était directrice exécutive de l'Institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance, institut spécialisé de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

Mme Laroussi a consacré ses recherches aux technologies éducatives et aux environnements pédagogiques personnalisés. Elle a cosigné, en 2023, un article intitulé « Ressources éducatives libres et éducation ouverte : l'éco-système RELIEFH pour l'égalité femme-homme » et, en 2021, publié un autre article intitulé « Le numérique dans la formation des enseignant-es et du personnel d'encadrement en Afrique ». Mme Laroussi avait déjà été professeur à l'université de Carthage de 2001 à 2013.

Annexe C. Personnes à contacter

El Iza Mohamedou, Cheffe du Centre de l'OCDE pour les compétences (El-Iza.mohamedou@oecd.org)

Andrew Bell, Chef adjoint, Centre de l'OCDE pour les compétences (andrew.bell@oecd.org)

Bart Staats, Analyste des politiques, Centre de l'OCDE pour les compétences (Bart.STAATS@oecd.org)

Laura Reznikova, Analyste des politiques, Centre de l'OCDE pour les compétences (laura.reznikova@oecd.org)

Raf Boey, Conseiller stratégique principal, département flamand du Travail et de l'Économie sociale (raf.boey@vlaanderen.be)

Martin Ouaklani, Wallonie-Bruxelles et Fédération Wallonie-Bruxelles (m.ouaklani@delwalbru.be).